



Association des Membres de
l'Ordre des Palmes Académiques

CONCOURS NATIONAUX

2023

De l'École à l'Université

2024



L'AMOPA organise et propose aux jeunes en primaire, collège, lycée ou université,
de participer aux PRIX et CONCOURS suivants :

PRIX

- Imagin'Action
- Histoire
- Géographie

CONCOURS

- Plaisir d'écrire
- Plaisir de dire
- Nous l'Europe
- Arts et Maths

Toutes les informations sur : www.amopa.asso.fr
ou auprès des sections départementales



Les sections départementales, l'AMOPA nationale et les partenaires contributeurs
récompensent les lauréats nationaux à l'occasion de cérémonies solennelles



PRIX D'EXPRESSION ECRITE

Sujet proposé: L'histoire débute au CDI ou dans une bibliothèque. Vous découvrez dans un rayon un livre qui scintille. Vous le saisissez. Un phénomène magique alors a lieu. Faites le récit de l'aventure qui vous permet de vivre cette découverte.

Les travaux, de deux pages maximum, devront être réalisés en classe. Ils pourront être dactylographiés (Times New Roman 12, .doc.jpg.pdf, interligne simple) ou manuscrits (écriture lisible)

PRIX DE POESIE

Ecrire en une page un poème sur un thème de votre choix (forme fixe ou libre)

RÈGLEMENT DU CONCOURS A LIRE ATTENTIVEMENT

- Les travaux, rédigés en français, devront être individuels et authentiques
- L'identité de l'élève (nom, prénom, classe) ainsi que les coordonnées de l'établissement et la signature de l'enseignant figureront **UNIQUEMENT** sur une page de garde agrafée à la copie **et non pas** sur la copie elle-même
- Un élève peut participer à plusieurs épreuves
- **PAS D'INSCRIPTION NECESSAIRE:** l'enseignant choisira et adressera à la section départementale de l'AMOPA les cinq meilleures copies par épreuve et par niveau (pour les classes à double niveau) à la date et adresse figurant dans les encadrés ci-dessous **à partir du mois de novembre 2023**
- La section départementale de l'AMOPA enverra les deux meilleures copies par épreuve et par niveau au Siège national pour la désignation des lauréats nationaux.

Date limite de réception des copies :

avant le

Jeudi 15 février 2024

Nom et adresse postale :

Madame Sophie LEBRUN
(Section Départementale AMOPA 44)
3 impasse de la Douettée
44120 VERTOU

Prix nationaux: livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles . Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site internet de l'AMOPA à partir du mois de mai 2024.

Pour tout renseignement complémentaire: amopa.courriel@orange.fr





PRIX D'EXPRESSION ÉCRITE

Sujet pour les classes de 6^{ème} et 5^{ème} :

L'histoire débute au CDI ou dans une bibliothèque. Vous découvrez dans un rayon un livre qui scintille. Vous le saisissez et un phénomène magique a lieu. Faites le récit de cette aventure

Les travaux seront réalisés en classe. Ils pourront être dactylographiés (2 pages maximum, Times New Roman 12, .doc.jpg.pdf, interligne simple) ou manuscrits (écriture lisible)

Sujet pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème}

La représentation de la société proposée par les médias est-elle guidée uniquement par le souci d'être vraie?

PRIX DE POESIE

Écrire en une page un poème sur un thème de votre choix (forme fixe ou libre)

PRIX DE LA JEUNE NOUVELLE

Écrire, en quatre pages maximum, une nouvelle de votre choix texte dactylographié (Times New Roman 12, .doc.jpg.pdf, interligne simple). Sont acceptés tous les registres (fantastique, épistolaire, historique, réaliste...)

RÈGLEMENT DU CONCOURS A LIRE ATTENTIVEMENT

- Les travaux, rédigés en français, devront être individuels et authentiques
- L'identité de l'élève (nom, prénom, classe) ainsi que les coordonnées de l'établissement et la signature de l'enseignant figureront **UNIQUEMENT** sur une page de garde agrafée à la copie **et non pas** sur la copie elle-même
- Un élève peut participer à plusieurs épreuves
- **PAS D'INSCRIPTION NECESSAIRE**: l'enseignant choisira et adressera à la section départementale de l'AMOPA les cinq meilleures copies par épreuve et par niveau (pour les classes à double niveau) à la date et adresse figurant dans les encadrés ci-dessous **à partir du mois de novembre 2023**
- La section départementale de l'AMOPA enverra les deux meilleures copies par épreuve et par niveau au Siège national pour la désignation des lauréats nationaux.

Date limite de réception des copies :

avant le

Jeudi 15 février 2024

Nom et adresse postale :

Madame Sophie LEBRUN
(Section Départementale AMOPA 44)
3 impasse de la Douettée
44120 VERTOU

Prix nationaux: livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles. Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site internet de l'AMOPA à partir du mois de mai 2024. Pour tout renseignement complémentaire: amopa.courriel@orange.fr





PRIX D'EXPRESSION ÉCRITE

Sujet: A la manière de Jean de la Bruyère, rédigez un portrait satirique qui vise à dénoncer le comportement superficiel et vaniteux d'un personnage qui vous est contemporain.

Les travaux réalisés en classe. Ils pourront être dactylographiés (2 pages Times New Roman 12, .doc.jpg.pdf, interligne simple) ou manuscrits (écriture lisible)

PRIX DE POESIE

Écrire en une page un poème sur un thème de votre choix (forme fixe ou libre)

PRIX DE LA JEUNE NOUVELLE

Écrire, en six pages maximum, une nouvelle de votre choix (texte dactylographié, Times New Roman 12, .doc.jpg.pdf, interligne simple). Sont acceptés tous les registres (fantastique, épistolaire, historique, réaliste...)

RÈGLEMENT DU CONCOURS A LIRE ATTENTIVEMENT

- Les travaux, rédigés en français, devront être individuels et authentiques
- L'identité de l'élève (nom, prénom, classe) ainsi que les coordonnées de l'établissement et la signature de l'enseignant figureront **UNIQUEMENT** sur une page de garde agrafée à la copie **et non pas** sur la copie elle-même
- Un élève peut participer à plusieurs épreuves
- **PAS D'INSCRIPTION NECESSAIRE:** l'enseignant choisira et adressera à la section départementale de l'AMOPA les cinq meilleures copies par épreuve et par niveau (pour les classes à double niveau) à la date et adresse figurant dans les encadrés ci-dessous **à partir du mois de novembre 2023**
- La section départementale de l'AMOPA enverra les deux meilleures copies par épreuve et par niveau au Siège national pour la désignation des lauréats nationaux.

Date limite de réception des copies :

avant le

Jeudi 15 février 2024

Nom et adresse postale :

Madame Sophie LEBRUN
(Section Départementale AMOPA 44)
3 impasse de la Douettée
44120 VERTOU

Prix nationaux: livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles. Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site internet de l'AMOPA à partir du mois de mai 2024. Pour tout renseignement complémentaire: amopa.courriel@orange.fr





Afin de mettre en avant les talents des élèves mais aussi de les révéler, l'AMOPA propose le concours « Plaisir de Dire » aux élèves de troisième. Elle contribue ainsi à développer leur expression orale, aujourd'hui indispensable pour le succès des examens, mais également pour l'intégration sociale, professionnelle et citoyenne. Il faut savoir argumenter et exprimer ses opinions pour convaincre.

La sélection départementale:

- Chaque collège organise la sélection du candidat qui participera à la confrontation départementale à partir du sujet choisi par la section sur le thème de l'éducation citoyenne
- Les candidats s'expriment seuls pendant 3 minutes. La prestation de l'élève, au format MP4, est adressée à la section départementale de l'AMOPA au plus tard le 24 février 2024 à l'adresse électronique figurant dans l'encadré ci-dessous
- Le jury départemental se réunit pour la sélection du candidat qui participera à la finale nationale.

La finale nationale:

- Le sujet national, ainsi que l'autorisation de droit à l'image et à la voix à compléter par le parent ou tuteur légal sont communiqués aux sections qui présentent des candidats nationaux le 11 mars 2024, afin qu'il soit transmis à l'établissement scolaire. Les candidats auront 15 jours à partir de cette date pour préparer leur prestation
- L'établissement enregistre la prestation du candidat (3 minutes format MP4) et l'envoie à la section AMOPA entre le 25 mars et le 6 avril 2024 à l'adresse électronique figurant dans l'encadré ci-dessous
- La section AMOPA transmet au siège national l'enregistrement à l'adresse amopa.courriel@orange.fr au plus tard le 20 avril 2024 pour la désignation du lauréat national.

Adresse pour informations, contact et réception des enregistrements par l'AMOPA 44 :

sophie.lebrun1@gmail.com

Date limite de réception des enregistrements :

Jeudi 22 février 2024

Prix nationaux: livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles. Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site internet de l'AMOPA à partir du mois de mai 2024. Pour tout renseignement complémentaire: amopa.courriel@orange.fr





Afin de mettre en avant les talents des élèves mais aussi de les révéler, l'AMOPA propose le concours « Plaisir de Dire » aux élèves de première et de terminale. Elle contribue ainsi à développer leur expression orale, aujourd'hui indispensable pour le succès des examens, mais également pour l'intégration sociale, professionnelle et citoyenne. Il faut savoir argumenter et exprimer ses opinions pour convaincre.

La sélection départementale:

- Chaque lycée organise la sélection du candidat qui participera à la confrontation départementale à partir du sujet choisi par la section sur le thème de l'éducation citoyenne
- Les candidats s'expriment seuls pendant 5 minutes. La prestation de l'élève, au format MP4, est adressée à la section départementale de l'AMOPA au plus tard le 24 février 2024 à l'adresse électronique figurant dans l'encadré ci-dessous
- Le jury départemental se réunit pour la sélection du candidat qui participera à la finale nationale.

La finale nationale:

- Le sujet national, ainsi que l'autorisation de droit à l'image et à la voix à compléter par le parent ou tuteur légal sont communiqués aux sections qui présentent des candidats nationaux le 11 mars 2024, afin qu'il soit transmis à l'établissement scolaire. Les candidats auront 15 jours à partir de cette date pour préparer leur prestation
- L'établissement enregistre la prestation du candidat (5 minutes format MP4) et l'envoie à la section AMOPA entre le 25 mars et le 6 avril 2024 à l'adresse électronique figurant dans l'encadré ci-dessous
- La section AMOPA transmet au siège national l'enregistrement à l'adresse amopa.courriel@orange.fr au plus tard le 20 avril 2024 pour la désignation du lauréat national.

Adresse pour informations, contact et réception des enregistrements par l'AMOPA 44 :

sophie.lebrun1@gmail.com

Date limite de réception des enregistrements :

Jeudi 22 février 2024

Prix nationaux: livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles. Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site internet de l'AMOPA à partir du mois de mai 2024. Pour tout renseignement complémentaire: amopa.courriel@orange.fr





ARTS et MATHS

Créer une production

ORPHÉE
Auguste Herbin
1957
Huile sur toile

En partenariat avec le musée Matisse, Le Cateau-Cambrésis (Nord)

Concept : Après avoir observé et étudié l'œuvre *ORPHÉE* d'Auguste Herbin basée sur une organisation de formes géométriques, les élèves sont invités à créer une production plastique en s'inspirant de cette œuvre, mais sans la copier.

Animation d'une surface par l'agencement harmonieuse de formes géométriques de couleurs et de tailles différentes.

Niveaux concernés : TPS-PS- MS-GS

Objectifs visés :

- Développer du goût pour les pratiques artistiques
- Découvrir différentes formes d'expression artistique
- Vivre et exprimer des émotions, formuler des choix

Support : Feuille Canson 224g, format A4

Modalités du concours :

1- Langage oral

- En observant l'œuvre d'Auguste Herbin, les élèves s'attacheront à percevoir le "comment c'est fait " (quelles formes, quelles couleurs, quelle organisation, le rapport entre le fond et la forme ...).
- Apprentissage ludique de la géométrie en utilisant un vocabulaire approprié.

2- Production collective

L'enseignant valorisera la réflexion menée en classe en proposant aux élèves de réaliser, en groupes, une production plastique en utilisant les médiums, techniques et matériaux de leur choix.

La classe sélectionnera au plus cinq réalisations.

Au dos de la feuille seront inscrits en capitales d'imprimerie le nom des élèves, le niveau de la classe, le nom et l'adresse postale de l'établissement scolaire, le nom et la signature de l'enseignant.

Les cinq productions choisies par la classe seront envoyées exclusivement à la section départementale de l'Amopa pour une sélection des lauréats départementaux.

Les jurys départementaux transmettront au maximum deux productions par niveau (TPS, PS, MS, GS) au jury national afin de désigner les lauréats nationaux en joignant un bordereau d'envoi sur lequel seront inscrits le nom et l'adresse postale de(s) école(s) participante(s).

Les informations seront disponibles sur le site internet (www.amopa.asso.fr) à compter de septembre 2023.

Date de retour des productions

Délai de rigueur :
jeudi 15 février

Adresse de retour :

Madame Sophie LEBRUN
(Section départementale AMOPA 44)
3 impasse de la Douettée
44120 VERTOU

Prix nationaux : livres, séjours culturels et touristiques...

Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés lors de cérémonies officielles.

Le palmarès national sera mis en ligne sur le site en mai 2024.





DANSEUSE

Objet monumental
n°1
Auguste Herbin
1919
Peinture
multi techniques

ARTS et MATHS

Créer une production plastique

En partenariat avec le musée Matisse, Le Cateau-Cambrésis (Nord)

Création d'un tableau en relief en représentant de façon abstraite un personnage réel ou imaginaire mais néanmoins identifiable.

Niveaux concernés : CP, CE1, CE2, CM1, CM2

Concept : Après avoir étudié l'œuvre *DANSEUSE* réalisée par Auguste Herbin, les élèves sont invités à créer leur propre composition plastique en s'inspirant de cette œuvre mais sans la copier.

Objectifs visés :

- Étudier les rapports des formes et des couleurs entre elles pour découvrir les particularités de l'œuvre du plasticien.
- Retrouver les formes géométriques et comprendre leur agencement.
- Choisir un ou plusieurs éléments pertinents pour l'identification du personnage représenté.
- Sélectionner les motifs et les matériaux pour créer le relief et le mouvement.

Support : au choix de format A4

Modalités du concours :

La production individuelle sera réalisée en utilisant des matériaux existants et/ou de récupération.

La classe sélectionnera au plus 5 réalisations.

Afin de visualiser l'effet 3D, prendre 2 ou 3 photographies de chaque production et les regrouper sur une feuille A4. Au dos (et uniquement au dos) des 5 feuilles seront inscrits en capitales d'imprimerie le nom de l'élève, le niveau de la classe, le nom et l'adresse postale de l'école, le nom et la signature de l'enseignant.

Ces feuilles seront envoyées exclusivement à la section départementale de l'Amopa pour une sélection des lauréats départementaux.

Les jurys départementaux transmettront au maximum deux dossiers par niveau (CP, CE1, CE2, CM1, CM2) au jury national afin de désigner les lauréats nationaux en joignant un bordereau d'envoi sur lequel seront inscrits le nom et l'adresse postale de(s) école(s) participante(s).

Les informations seront disponibles sur le site internet (www.amopa.asso.fr) à compter de septembre 2023.

Date de retour des productions

Délai de rigueur :
jeudi 15 février

Adresse de retour :

Madame Sophie LEBRUN
(Section départementale AMOPA 44)
3 impasse de la Douettée
44120 VERTOU

Prix nationaux : livres, séjours culturels et touristiques...

Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés lors de cérémonies officielles.

Le palmarès national sera mis en ligne sur le site en mai 2024.





ARTS et MATHS

Créer une production plastique

En partenariat avec le musée Matisse, Le Cateau-Cambrésis (Nord)

Conception d'une maquette de vitrail avec inclusion d'un mot de 4 à 6 lettres en utilisant l'alphabet plastique créé par Auguste Herbin.

Niveaux concernés : 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, SEGPA

Concept : Auguste Herbin choisit un mot et associe une couleur à chaque lettre de ce mot. À chaque lettre-couleur, il fait correspondre une ou plusieurs possibilités de formes géométriques mais aussi des notes de musique. Après avoir analysé l'étude pour le vitrail *JOIE*, les élèves sont invités à réaliser leur propre composition plastique à la manière d'Auguste Herbin mais sans copier l'œuvre.

Objectifs visés :

- Découvrir l'œuvre du plasticien et, spécialement, les particularités de son alphabet plastique
- Retrouver les formes géométriques, comprendre leur agencement afin d'identifier le mot "JOIE"
- Savoir utiliser les instruments de tracé

Support : feuille Canson 224 g, format A4

Modalités du concours :

La production individuelle sera réalisée au choix : à la peinture, au feutre, à l'encre...

L'alphabet choisi sera joint à la production.

Au dos de la feuille seront inscrits en capitales d'imprimerie le nom de l'élève, le niveau de la classe, le nom et l'adresse de l'établissement scolaire, le nom et la signature de l'enseignant.

Les cinq productions sélectionnées par la classe seront envoyées exclusivement à la section départementale de l'Amopa pour une sélection des lauréats départementaux.

Les jurys départementaux transmettront au maximum deux productions par niveau (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, SEGPA) au jury national afin de désigner les lauréats nationaux en joignant un bordereau d'envoi sur lequel seront inscrits le nom et l'adresse postale de(s) école(s) participante(s).

Les informations seront disponibles sur le site internet (www.amopa.asso.fr) à compter de septembre 2023.

Date de retour des productions

Délai de rigueur :
jeudi 15 février 2024

Adresse de retour :

Madame Sophie LEBRUN
(Section départementale AMOPA 44)
3 impasse de la Douettée
44120 VERTOU

Prix nationaux : livres, séjours culturels et touristiques...

Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés lors de cérémonies officielles.

Le palmarès national sera mis en ligne sur le site en mai 2024.



Classes de 4^e et 3^e, Lycées, Enseignement supérieur,
de France et de l'Union européenne



Classes de 4^e et 3^e

Que penseriez-vous d'une unique délégation de l'Union européenne aux Jeux Olympiques, au lieu de 27 équipes nationales ?

Justifiez votre opinion.

Votre avis sera exposé sur 4 pages au maximum, format A4, manuscrites ou dactylographiées (Police 12, Times New Roman).

D'éventuelles illustrations sont admises, sous réserve de ne pas dépasser l'équivalent d'une page

Classes des Lycées, Post-Baccalauréat, BTS et Universités

Quelles solutions et quels moyens proposez-vous pour accroître la participation aux élections européennes ?

Votre contribution peut prendre une forme littéraire, artistique et/ou numérique (diaporama)

Votre texte, présenté sur 5 pages au maximum, format A4, dactylographié (police 12 Times New Roman).

D'éventuelles illustrations sont admises, sous réserve de ne pas dépasser l'équivalent d'une page. Si vous optez pour une présentation sous diaporama, celui-ci comportera un maximum de 15 diapositives.

INFORMATIONS PRATIQUES

- ⇒ Les travaux, rédigés en français, devront être réalisés individuellement ou par groupes de deux élèves au maximum
- ⇒ Ils pourront être présentés sur papier ou sur support informatique (.doc, .ppt, .pdf, .jpg).
- ⇒ L'identité et la classe des participants, le nom et les coordonnées de l'établissement, la signature et, si possible, l'adresse de messagerie du professeur y figureront de façon lisible.
- ⇒ Les 5 meilleurs travaux de chaque classe seront adressés **exclusivement** à la section départementale de l'AMOPA à la date et adresse figurant dans les encadrés ci-dessous **à partir du mois de novembre 2023**
- ⇒ Les jurys départementaux transmettront, **de préférence par voie informatique**, les deux meilleures productions par niveau à amopadoubs@yahoo.fr ou à la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté, 26 rue de la République 25000 Besançon, pour la désignation des lauréats nationaux. :

Date limite de réception des copies :

avant le

Jeudi 15 février 2024

Nom et adresse postale :

Madame Sophie LEBRUN
(Section Départementale AMOPA 44)
3 impasse de la Douettée
44120 VERTOU

Les lauréats nationaux seront récompensés par des séjours à Strasbourg, en mai/juin 2024 avec visites/découvertes des Institutions européennes. Pour tout renseignement contacter amopadoubs@yahoo.fr





Sujet proposé:

Le candidat ou un groupe de candidats, seuls ou aidés de leur professeur, ira à la rencontre d'une personne à la vie remarquable:

- Une personne de métier
- Une personne engagée (humanitaire, syndicalisme, vie associative, vie politique, etc...)
- Un artiste
- Un intellectuel

A la suite de cette rencontre, sera reconstitué un récit de vie en le replaçant dans le temps des événements (une histoire dans l'histoire) et en montrant en quoi cette existence est exemplaire et porteuse d'un message d'actualité pour la jeunesse .

Informations importantes:

- Les travaux, rédigés en français, peuvent être individuels ou élaborés par groupes de deux élèves maximum. Ils ne dépasseront pas 10 pages format A4 (Police Times New Roman, taille 12, interligne simple). **Ils devront être authentiques** et porteront les coordonnées de l'établissement, le nom et la signature du professeur.
- Les travaux pourront être envoyés en support papier ou électronique.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES TRAVAUX:

11 mars 2024

ADRESSE DE RECEPTION DES TRAVAUX:

**AMOPA—Prix d'Histoire
30 avenue Félix Faure 75015 Paris
amopa.courriel@orange.fr**

Grâce à la générosité de Michel BERTHET et de ses amis, le concours est doté de nombreux prix. Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site internet de l'AMOPA à partir du mois de mai 2024. Pour tout renseignement complémentaire: amopa.courriel@orange.fr





Vous rédigez votre carnet de voyage ou menez une étude géographique !

Sous la forme d'un carnet multimédia, il s'agit :

- soit de témoigner d'un voyage proche ou lointain, réel ou imaginaire, par un texte et aussi obligatoirement par des images (cartes originales, croquis, dessins, illustrations) ;
- soit de mener une étude géographique ; trois thèmes d'étude seront proposés pour chaque concours annuel.

Des pages de tels carnets seront fournies à titre d'exemple. (à demander à : prixgeographie.amopa@gmail.com)

Ne peuvent concourir que des personnes physiques, des élèves en cours de scolarité dans un établissement public ou privé sous contrat, d'enseignement secondaire et des étudiants du supérieur, en formation dans un domaine touchant à la géographie.

Les postulants, tout comme leurs professeurs, devront demander sur prixgeographie.amopa@gmail.com :

- la fiche d'inscription ;
- le règlement du Prix qui indique les modes de transmission et de correction des travaux, celui de l'attribution du Prix et qui précise les droits, devoirs et responsabilités.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le secrétariat national de l'AMOPA : prixgeographie.amopa@gmail.com Tel 33 (0)1 45 54 50 82 (du lundi au jeudi)

Les productions devront être adressées au plus tard :

- par voie postale à AMOPA Prix de Géographie, 30 avenue Félix Faure, 75015 PARIS, date de la poste faisant foi ;
- par e-mail envoyé à prixgeographie.amopa@gmail.com dans un dossier unique au format PDF.

Ces informations seront disponibles sur le site : <https://amopa.asso.fr/concours/prix-de-geographie/>

DATE DE RETOUR DES TRAVAUX
avant le :

11/03/2024

ADRESSE DE RETOUR DES TRAVAUX

AMOPA - Prix de Géographie

30 avenue Félix Faure

75015 PARIS France

prixgeographie.amopa@gmail.com

Grâce à la générosité de Jean Sarramea et Alice Griotier (†)

le concours est doté d'un montant de 2 500 euros.





PRIX 2024 DE LA MEILLEURE REALISATION D'UN PROJET TECHNIQUE

L'AMOPA et l'AFDET

S'adressent à l'ensemble des élèves, des étudiants, des
apprentis du CAP à la licence professionnelle souhaitant
conduire un projet en collaboration avec une entreprise
ou une association

4000€

Récompenseront les meilleures réalisations

Pour toute information complémentaire:

www.amopa.asso.fr

www.afdet.org

amopa.courriel@orange.fr



IMAGIN'ACTION

PRIX 2024 DE LA MEILLEURE REALISATION D'UN PROJET TECHNIQUE

Ouvert à tous les élèves de **CAP, Baccalauréat professionnel, BTS, DUT, Licence professionnelle**, préparant un diplôme professionnel en formation initiale scolaire ou apprentissage, dans un établissement public ou privé sous contrat.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

à faire parvenir au plus tard le 15 janvier 2024 à la Présidente de la section départementale de l'AMOPA

Section : Loire-Atlantique
Adresse de la Présidente : Madame Christine BLEUNVEN-FOURNIER
24 rue JF Millet 44240 La Chapelle-Sur-Erdre
Téléphone : 06.86.62.54.86
Courriel : amopa44.presidente2@orange.fr

INITIATEUR DU PROJET

Nom du responsable : **Prénom :**
Fonction ou qualité :
Adresse :
Code postal : **Ville :**
Tél : **Courriel :**
Établissement de formation :
Adresse :
Code postal : **Ville :**
Tél :
Niveau d'études des participants :

PROJET ATTENDU

TITRE DU PROJET :

BESOIN EXPRIMÉ PAR

Nom (de l'entreprise, de l'association, de l'établissement de formation ...) :
.....
Adresse :
Code postal : **Ville :**
Responsable du projet ou contact :
Tél : **Courriel :**

EXPRESSION DU BESOIN

.....
.....
.....
.....
.....

PRESENTATION DU SYSTEME TECHNIQUE

.....
.....
.....
.....

ORGANISATION DU PROJET (Préciser si le projet est réalisé par une classe ou plusieurs classes de niveaux différents, le nombre d'élèves concernés, la décomposition éventuelle en sous projets avec indication des équipes d'élèves intervenant, la répartition des tâches de conception et réalisation, le calendrier d'exécution, l'intervention éventuelle d'une partie de fabrication par l'entreprise...)

.....
.....
.....
.....
.....

CAHIER DES CHARGES

.....
.....
.....
.....
.....

PRECISIONS JUGÉES UTILES POUR QUE LES PROBLÈMES À RÉSOUDRE SOIENT LE PLUS CLAIREMENT POSÉS

.....
.....
.....
.....
.....

Le dossier définitif sera envoyé exclusivement par la section départementale de l'AMOPA au plus tard le :

Lundi 10 juin 2024

Concours Imagin'Action – 30 avenue Félix Faure 75015 Paris

Ce dossier comprendra en particulier :

- le dossier de candidature,
- le dossier technique,
- les étapes de réalisation,
- les activités spécifiques des différents acteurs et leur contribution au projet,
- tout document jugé utile à la compréhension du projet.

Le dossier peut être accompagné de tout support numérique jugé utile.



Aux étudiants de 18 à 25 ans

Souhaitant mener, de préférence pendant l'été, en France et/ou à l'étranger:

- ⇒ Un travail d'étude ou de recherche sur un sujet de leur choix
- ⇒ Un voyage d'étude
- ⇒ Un stage de qualification à l'occasion d'un BTS, DUT, licence, master ou équivalent

Dans les domaines artistique, littéraire, économique, social, scientifique ou technologique

L'AMOPA et la MAE solidarité accordent
des

BOURSES

Pour toute information complémentaire:

www.amopa.asso.fr

amopa.courriel@orange.fr



BOURSES AMOPA – MAE SOLIDARITE

Section : Loire-Atlantique
Adresse de la Présidente : Madame Christine BLEUNVEN-FOURNIER
24 rue JF Millet 44240 La Chapelle-Sur-Erdre
Téléphone : 06.86.62.54.86
Courriel : amopa44.presidente2@orange.fr

OBJET

L'objet des bourses de l'Association A.M.O.P.A., en partenariat avec la MAE Solidarité, est de permettre à des élèves et à des étudiant(e)s de faire, **de préférence pendant l'été**, en France ou à l'étranger, un travail d'étude et/ou de recherche sur un sujet de leur choix qu'ils ont déjà préparé. La durée du stage prise en compte **ne dépassera pas six mois**.

Les bourses sont accordées par priorité à des candidats qui présentent un sujet d'étude original ou innovant dont les résultats peuvent être publiés dans divers domaines : artistique, littéraire, économique, social, scientifique ou technologique.

A titre complémentaire, ce sujet d'étude peut aussi être entrepris en vue de l'obtention d'un examen ou d'un diplôme universitaire.

BÉNÉFICIAIRES

Elèves et étudiants **de 18 à 25 ans** :

Niveau III (BTS, DUT)

Niveau II (licence, master ou équivalent)

MONTANT ET CARACTÉRISTIQUES DE LA BOURSE

Les bourses nationales sont attribuées en fonction de l'intérêt et de la qualité du projet ainsi que des ressources du candidat et du niveau d'études suivies. Ces montants peuvent être accrus d'une participation de la section départementale

CALENDRIER

Le dossier complet, (formulaire et justificatifs) **et signé par le professeur responsable**, devra être adressé à la section départementale de l'AMOPA **au plus tard le vendredi 9 février 2024. La section instruit le dossier et émet un avis.**

Aucun dossier ne doit être adressé directement au Secrétariat national de l'AMOPA

Les dossiers sont ensuite adressés par les sections départementales de l'AMOPA à la commission nationale des bourses AMOPA 30, avenue Félix-Faure 75015 Paris, **au plus tard le lundi 26 février 2024.**

Chaque candidat sera informé, au printemps, de la décision prise le concernant. Les bénéficiaires d'une bourse départementale reçoivent du président de la section AMOPA une lettre leur indiquant le montant de l'aide globale accordée.

RAPPORT DE STAGE

Les bénéficiaires d'une bourse rédigeront un rapport circonstancié, écrit en **français** (citations traduites), à remettre **en deux exemplaires, accompagné éventuellement** de photos **couleurs ou noir et blanc**, ou de tout autre support exposant les travaux et les résultats obtenus (CD, DVD, Clé USB).

Ces documents seront envoyés directement à Madame la Présidente de l'AMOPA, *Commission des bourses*, 30, avenue Félix-Faure 75015 PARIS avant le **31 décembre 2024.**

La non transmission du rapport entraînera le remboursement de la Bourse.

JUSTIFICATIFS A FOURNIR

Ces justificatifs seront numérotés dans l'ordre et agrafés par le candidat.

- 1 La lettre de candidature dactylographiée et signature manuscrite.
- 2 Le sujet du rapport défini par un titre bref et précis et les activités à entreprendre pour le développer et le finaliser.
- 3 La durée du séjour : préciser les dates
- 4 Le travail déjà accompli (bibliographie, recherches etc.)
- 5 L'avis personnalisé, adapté et motivé du professeur qui dirige le candidat.
- 6 L'accord des autorités d'accueil et des spécialistes qui ont accepté de le guider pendant son séjour. En cas de retard, le candidat produira les documents justifiant les démarches déjà accomplies.
- 7 L'accord des organismes ou des familles qui assureront l'hébergement du candidat pendant son séjour : produire la photocopie des pièces attestant cet accord ou la justification des démarches effectuées.
- 8 Le budget détaillé du projet : indiquer, d'une part l'ensemble des dépenses et éventuellement des recettes, d'autre part l'apport personnel et le montant de l'aide demandée tant à l'Association AMOPA qu'à d'autres organismes
- 9 Pour les candidats se rendant à l'étranger, l'attestation du professeur intéressé précisant le niveau acquis dans la langue dont il aura besoin.
- 10 Le dossier doit obligatoirement comporter une attestation d'assurance responsabilité civile, assistance et rapatriement en cas de maladie ou d'accident en France ou à l'étranger. Indiquer le nom de la société d'assurance et le numéro du contrat.
- 11 Pour certains pays présentant des risques sanitaires ou d'insécurité, une attestation de vaccination et/ou l'avis du ministère des affaires étrangères.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

NOM et prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

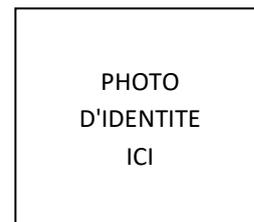
Adresse (*) :

Téléphone : Courriel :

Profession du père :

Profession de la mère :

Nombre de frères et sœurs :



Scolarité	Etablissement(s), nom et ville (en toutes lettres, et/ou sigle développé)	Niveau d'études	Résultats-Diplômes obtenus
Année en cours 2023-2024			
2022-2023			
2021-2022			
2020-2021			

Activités extrascolaires :

ATTESTATION (à remplir par le candidat ou la candidate)

Je m'engage, si j'obtiens une bourse départementale et/ou nationale de l'Association AMOPA, (recopier cette phrase ci-dessous)

.....

- à utiliser les fonds uniquement pour la réalisation du projet tel qu'il aura été accepté par la commission des bourses,
- à rembourser l'AMOPA du montant de cette aide si le projet n'est pas réalisé,
- à adresser les rapports demandés tant au plan départemental que national,
- à respecter les instructions complémentaires exprimées par la section départementale qui instruit mon dossier.

Fait à _____, le _____

(Signature du candidat)

NB(*) : **attention**: En cas de changement d'adresse universitaire, prière d'indiquer, ci-après, celle à laquelle l'association peut vous contacter au-delà des dates de votre stage.